

PROCES VERBAL SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 05.06.2026

Par lettre en date du 29.05.2026, le Conseil Municipal a été convoqué en séance ordinaire, dans la salle de la mairie, pour le vendredi 05 juin 2026, afin de délibérer sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

- 1 – Appel nominatif des conseillers.
- 2 – Désignation du secrétaire de séance.
- 3 – Approbation du procès-verbal précédent.
- 4 – Rapport du Maire.
- 5 – Dossier 1 : Elections des délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales (3 + 3).
- 6 – Dossier 2 : Désignation représentants de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) (1 T et 1 S).
- 7 – Dossier 3 : Proposition de vente à la commune de 2 parcelles.
- 8 – Dossier 4 : Demande de subvention DETR 2026.

- Questions diverses.

Le Maire de Pouligny Notre-Dame certifie que la liste des délibérations étudiées lors de la présente séance a été affiché, conformément à l'article L 2122.25 de code général des collectivités territoriales.

Les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis le 05 juin 2026 à 20 heures, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur POURTIÉ Alain, Maire.

1 – APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS

Présents : Mmes et MM. POURTIÉ Alain, JEOMEAU Bernard, DAUDON Christèle, CHENUT Claude, JAYAT Simone, BOURDEIX Florence, SÉLIN Jean-Michel, FRANCKE Lucile, PÉRICHON Damien, GAUTIER Alain, LAFOND Sabrina, PIGOIS Frédéric, DÉCOUX Charlene.

Absents excusés : MOREAU Adeline représentée par PÉRICHON Damien. JAMBUT Denis en retard.

2 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame DAUDON Christèle a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

3 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL du 16 avril 2026.

Lecture faite du procès-verbal de la séance précédente. Il est approuvé par l'assemblée.

Vote de la délibération à l'unanimité

DCM 2026-50

4 – COMPTE RENDU DECISIONS DU MAIRE

- Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,
 - Vu la délibération du Conseil Municipal de Pouligny Notre-Dame du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution du dit Conseil Municipal au Maire de Pouligny Notre-Dame,
- Monsieur le Maire donne les décisions prises conformément à sa délégation : Droit de préférence non appliqué sur les parcelles boisées AN 22, 24, 25, 26 et 27 – sises au lieu-dit « Le Landa ».
- Autorisation donnée à Enedis Pôle Grands Travaux d'installer une armoire de coupure HTA sur la parcelle AR 156 sise à « La Petite Bruyère ».

Arrivée de Monsieur JAMBUT Denis à 20 h 13.

5 – Elections des délégués et des suppléants en vue du scrutin des élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Pouligny Notre-Dame, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain POURTIÉ, Maire

Conformément aux dispositions du Code électoral relatives à l'élection des sénateurs et de l'arrêté préfectoral du 26 mai 2026, le Conseil municipal a été appelé à élire les délégués et les suppléants chargés de participer à l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.

Après avoir rappelé les modalités du scrutin et les règles applicables, il a été procédé à l'élection au scrutin secret.

À l'issue des opérations de vote et du dépouillement, les résultats suivants ont été proclamés :

Délégués titulaires :

- M. POURTIÉ Alain
- M. JEOMEAU Bernard
- Mme DAUDON Christèle

Délégués suppléants :

- M. CHENUT Claude
- Mme BOURDEIX Florence
- M. PÉRICHON Damien

Le Conseil Municipal :

- CONSTATE les résultats de l'élection des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;
- PROCLAME élus les candidats ci-dessus désignés ;
- CHARGE Monsieur le Maire de transmettre le procès-verbal et les résultats à Madame la Préfète de l'Indre conformément à la réglementation et aux instructions en vigueur.

La présente délibération a été adoptée et sera inscrite au registre des délibérations de la commune de Pouligny Notre-Dame.

Vote de la délibération à l'unanimité

DCM 2026-51

6 – Désignation représentants Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

La commune de Pouligny Notre-Dame fait partie de la Communauté de Communes La Châtre/Ste Sévère. Celle-ci est tenue de mettre en place une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Elle est prévue par le Code Général des Impôts et elle est chargée d'établir avec précision le montant des charges transférées par les communes, en fonction des compétences définies dans les statuts de la Communauté de Communes. Cette création incombe au Conseil Communautaire qui est chargé d'en déterminer la composition.

La CLECT doit comprendre au minimum un représentant de chaque commune. La loi ne prévoit pas de dispositions particulières sur le cumul des fonctions des membres de la CLECT : un conseiller municipal peut donc siéger à la fois au sein de la CLECT et au sein de la Communauté de Communes.

La CLECT peut associer à ses travaux toute personne ayant compétence à y siéger, comme les trésoriers des Centres des finances publiques du territoire par exemple.

Le Conseil de la Communauté de Communes LA CHATRE/STE SEVERE, réuni le lundi 4 mai 2026, a décidé par délibération que chaque commune doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C IV.

Vu la délibération n°2026_052 du 04 mai 2026 du Conseil Communautaire fixant le nombre de représentant par commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DÉSIGNE les représentants de la commune de Pouligny Notre-Dame appelés à siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes de La Châtre et Sainte-Sévère :

- Monsieur Alain POURTIÉ, représentant titulaire
- Madame Christèle DAUDON, représentant suppléant

Vote de la délibération à l'unanimité

DCM 2026-52

7 - Proposition de vente à la commune de deux parcelles cadastrées AD 327 et AD 328 sises « La Chaume Blanche ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition de vente, au bénéfice de la commune, de deux parcelles sises « La Chaume Blanche » et cadastrées AD 327 et AD 328 appartenant au consort Bopper.

Suite à la visualisation du plan cadastral, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable de principe à l'acquisition des parcelles susmentionnées et charge Monsieur le Maire de discuter avec les propriétaires afin de connaître leurs prétentions tarifaires pour cette cession.

Vote de la délibération à l'unanimité

DCM 2026-53

8 - Demande de subvention DETR 2026 – 2^{ème} Tranche.

Annule et remplace la délibération 2026-4bis du 20.02.26

Vu le dossier de réhabilitation du restaurant,

Vu le résultat de l'appel d'offre lancé du 13 juin au 07 juillet 2025 et accepté par délibération n°2025-52 du 29 juillet 2025,

Considérant que ces travaux sont exécutés en 2 tranches pour un montant global de 394 937,03 euros HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ACCEPTE le plan de financement établi ci-dessous pour la deuxième tranche, année 2026 :

	NATURE	MONTANT	TAUX
Etat	DETR 2026	46 250,16 €	24,15 %
Etat	Fonds vert	32 001,66 €	16,71 %
Région	CRST	67 163,27 €	35,07 %
Département	FAR	7 794,54 €	4,07 %
Commune	Fonds propres	38 302,40 €	20,00 %
	TOTAL	191 512,03 €	100,00 %

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention aussi élevée que possible,
- DIT que les travaux seront financés à l'aide des subventions sollicitées et des fonds propres de la commune

Vote de la délibération à l'unanimité

DCM 2026-54

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux dossiers à l'ordre du jour ce qui est accepté à l'unanimité des membres du Conseil.

9 – Demande de subvention voyage scolaire 2026-2027.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame la Directrice de l'école de Pouligny Notre-Dame qui sollicite du Conseil Municipal, une subvention pour financer un séjour à Arêches-Beaufort sur la période hivernale de l'année scolaire 2026/2027 afin de permettre aux enfants d'appréhender le milieu montagnard et la vie en collectivité.

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention à l'école de Pouligny Notre-Dame pour financer un voyage scolaire dans le cadre d'un séjour à Arêches-Beaufort sur la période hivernale de l'année scolaire 2026/2027, d'un montant de 338 euros par élève. 10 élèves de la commune seraient concernés par ce projet.

Le montant de la subvention sera versé sur le budget 2027 en fonction du nombre d'enfants présents à ce séjour et certifié par un état de la Directrice d'école.

Vote de la délibération à l'unanimité

DCM 2026-55

10 - Désignation membres de la commission de contrôle des listes électorales

Vu l'article L 19 du code électoral modifié,

Considérant que dans les communes dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement ou dans lesquelles il est impossible de constituer une commission complète selon les règles prévues aux V et VI, la commission est composée de 3 membres dont un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal.

La commission est donc composée ainsi qu'il suit et selon les dispositions de l'article R7 modifié, les membres sont dorénavant désignés pour une durée de 6 ans :

- Un délégué de l'administration désigné par le Préfet ;
- Un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance ;
- Un conseiller municipal et éventuellement un suppléant.

Vu la proposition de Monsieur le Maire de désigner un conseiller municipal titulaire et un conseiller municipal suppléant.

Le Conseil Municipal DESIGNER Monsieur Alain GAUTIER, conseiller municipal titulaire et Monsieur Damien PÉRICHON, conseiller municipal suppléant.

Vote de la délibération à l'unanimité

DCM 2026-56

Questions diverses :

Une présentation est faite aux Conseillers Municipaux du projet de CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) considérant qu'il est important d'intégrer les plus jeunes au devenir de la Commune.

Une réunion de commission du bulletin municipal aura lieu le 11 juin.

La séance est levée à 22 h.

Le Maire, POURTIÉ Alain



La secrétaire, DAUDON Christèle

- 2026-50 - Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 16 avril 2026.**
- 2026-51 - Elections des délégués et des suppléants en vue du scrutin des élections sénatoriales du 27 septembre 2026.**
- 2026-52 - Désignation représentants Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).**
- 2026-53 - Proposition de vente à la commune de deux parcelles cadastrées AD 327 et AD 328 sises « La Chaume Blanche ».**
- 2026-54 - Demande de subvention DETR 2026 – 2^{ème} Tranche.**
- 2026-55 - Demande de subvention voyage scolaire 2026-2027.**
- 2026-56 - Désignation membres de la commission de contrôle des listes électorales**